

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 21 octobre 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DTUP 007-629/11/CC**

**■ Approbation d'une convention avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au financement du fonctionnement de la gare routière Saint-Charles**  
**DMODSV 11/7113/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La gestion de l'ancienne gare routière Saint-Charles a été transférée par la Ville de Marseille à MPM au titre de sa compétence en matière de transports urbains. C'est ainsi qu'en 2005, MPM avait approuvé le principe d'une Délégation de Service Public afin de gérer le nouvel équipement inclus dans le pôle multimodal Saint-Charles.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé en Conseil Communautaire du 29 juin 2007, les statuts du Syndicat Mixte en gestion de la gare routière Saint-Charles et la première dotation permettant son fonctionnement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Il a pour objet l'organisation, l'exploitation et le financement des différents services offerts aux voyageurs sur le site de la gare routière de Marseille.

Le Syndicat assure la gestion de la gare routière et la coordination notamment de l'accueil du public, de la vente des titres, de l'organisation des quais et leur exploitation, de l'entretien de la plate-forme de la gare routière et de la gestion des kiosques à l'intérieur de la halle du pôle Saint-Charles, affectés à l'exploitation.

Depuis 2007, le contexte institutionnel a changé avec la création du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône et la publication du schéma départemental de coopération intercommunale le 22 avril 2011. La diminution du nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes figure parmi les objectifs de ce schéma.

Dans cette optique, le principe de dissolution du Syndicat Mixte de la gestion de la Gare Routière de Marseille Saint-Charles est en cours d'approbation par l'ensemble des membres le constituant.

Il est donc nécessaire d'organiser la reprise des ses activités par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au titre de sa compétence en matière de transports urbains et au regard du caractère intermodal de la gare routière Saint-Charles assurant la connexion entre les différents modes de transports gérés par Marseille Provence Métropole (réseaux de métro et de bus).

Afin d'assurer la continuité du service public, la dissolution du Syndicat Mixte intervenant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, sa reprise en gestion par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole devra être concomitante.

Par conséquent, Marseille Provence Métropole, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont rapprochés pour élaborer une convention de financement de la gare routière Saint-Charles.

Dans ce cadre, la convention qui est soumise, reprend les termes de cofinancement initiaux, tant en matière de fonctionnement que d'investissement. Il est, par ailleurs, proposé que la taxe acquittée par les transporteurs (redevance transporteurs) soit graduellement augmentée afin de couvrir les frais de fonctionnement de cet équipement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° TRA 9/691/CC du 29 juin 2007 approuvant les statuts du Syndicat Mixte de la Gare Routière ainsi que sa première dotation.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est indispensable d'assurer la continuité de gestion de la Gare Routière Saint-Charles ;
- Qu'il est nécessaire, dans ces conditions, et au vu de sa compétence en matière de transports urbains, de confier à MPM, la gestion de la gare routière Saint-Charles à MPM.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au financement du fonctionnement de la gare routière Saint-Charles.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le cadre du vote du budget annexe transport 2012 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Nature : 611 – Chapitre 11.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

Marie-Louise LOTA

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI